



Procès-verbal du conseil municipal du 06 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de Fleuré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Vivian PERROCHES, maire.

Membres en exercice : 14

Quorum : 8

Etaient présents : Mmes et MM. Jacques DESPLEBIN, Andrée GERLAND, Denis LACOUR, Yann MÉHEUX-DRIANO, Jean-François NEVEU, Vivian PERROCHES, Stéphanie PINOGES, Fabrice PITAUD, Florence TUCHOLSKI

Excusés : Mme Annette HENAULT a donné son pouvoir à M. Jacques DESPLEBIN, M. Yannick JAUCEN, Mme Isabelle LAPLANCHE a donné son pouvoir à M. Jean-François NEVEU, Mme Céline RIQUER a donné son pouvoir M. Fabrice PITAUD, Mme Anne-Claire SIMON a donné son pouvoir à M. Vivian PERROCHES

Secrétaire de séance : Mme Andrée GERLAND

Assiste : M. Ronan KERDELHUÉ, secrétaire de la collectivité

M. le maire informe le conseil municipal des pouvoirs donnés.

Mme Andrée GERLAND est désignée secrétaire de séance.

✓ **Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 18 octobre 2023**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 18 octobre 2023.

POUR	13	
CONTRE		
Abstention		
Ne prend pas part au vote		
RESULTAT DU VOTE	Adopté	

01/06-12-2023 Encaissement de chèques

M. le maire informe que suite au changement d'opérateur téléphonique, la société Orange est redevable de la somme de 31,76 € qu'elle reverse à la commune sous forme de chèques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- d'approuver l'encaissement des chèques n°3287811 et n°3315855 de la Banque postale d'un montant respectif de 1,68 € et 30,08 €

POUR	13	
CONTRE		
Abstention		
Ne prend pas part au vote		
RESULTAT DU VOTE	Adopté	

02/06-12-2023 Convention mécénat Soregies

M. le maire informe avoir été sollicité par l'entreprise SOREGIES pour le renouvellement de la convention mécénat liée à l'installation des illuminations de Noël. Il précise que la contribution du mécène est évaluée à la somme de 2766 €.

Conformément aux dispositions de la loi du 1^{er} août 2003 n°2003-709 relative au mécénat, SOREGIES apporte son soutien matériel à cette véritable tradition des fêtes de fin d'année.

SOREGIES peut ainsi bénéficier d'une déduction fiscale sur l'impôt des sociétés, égale à 60% du montant de la valeur des moyens mobilisés et du matériel mis à disposition au titre de ses interventions et participe ainsi à la bonne gestion des entreprises du groupe ENERGIES VIENNE.

La convention est conclue pour un an à compter de sa signature et pourra faire l'objet d'un renouvellement à sa date d'anniversaire, par un avenant spécifique précisant expressément la valorisation pour le mécène du don.

Le mécène s'engage à la pose et dépose des décorations lumineuses de Noël sur candélabres et supports béton exclusivement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **AUTORISE** M. le maire à signer la convention de MECENAT avec SOREGIES et les pièces annexes

POUR	13	
CONTRE		
Abstention		
Ne prend pas part au vote		
RESULTAT DU VOTE	Adopté	

Programme voirie 2024

M. le maire donne la parole à M. Jacques DESPLEBIN, en charge de la voirie.

Celui-ci fait part du montant de l'enveloppe financière communautaire qui sera consacrée aux travaux de voirie pour la commune en 2024 : 51 816.36 € HT (53 983.33 - 2 166.97 de dépassement de budget en 2023).

Il indique que la commission Voirie a souhaité faire chiffrer le coût des travaux suivants

- trottoirs route de Nieuil
- trottoirs rue des Rosiers + place en calcaire

A envisager après la réfection de la voirie

- trottoirs route de Vernon (actuellement très dégradés)
- blocage virage Maison neuve (au niveau de l'habitation)
- place de l'école + une partie de la cour de l'école
- bordures rue René Duchesneau

Il précise que l'enveloppe ne suffira pas pour tous ces travaux et que la commission statuera quand le chiffrage sera établi soit à partir de la mi-janvier 2024.

M. le maire rappelle qu'il est possible d'octroyer une partie du budget communal aux travaux de voirie.

Point travaux bâtiments

M. le maire donne la parole à M. Yann MÉHEUX-DRIANO en charge des bâtiments.

Celui-ci annonce que les travaux d'aménagement de l'école seront achevés mi-décembre avec l'installation de volets roulants dans le bureau de direction.

Il ajoute que les films occultants les fenêtres des salles des fêtes et socioculturelle ont été remplacés.

Puis il présente le plan du projet d'aménagement de la mairie et, après débats, détaille l'estimation prévisionnelle des travaux pour un coût total de 338 200,00 € HT.

M. Yann MÉHEUX-DRIANO souligne que ces travaux permettraient une mise en conformité du bâtiment avec les règles d'accessibilité.

Après débats, il est conclu que Mme Florence TUCHOLSKI souhaite être aidée dans l'élaboration d'une demande de subvention dans le cadre du projet pump track.

✓ Questions diverses

- **PLUi** : fin de l'enquête publique le 22 décembre, possibilité de prendre connaissance des plans et permanence du commissaire (le 22 décembre, de 9h à 12h) en mairie de Nieuil
- **bilan de mi-mandat** communautaire le 12 décembre à Nouaillé-Maupertuis
- **recrutement d'un nouvel agent** à l'école pour remplacer un départ (mutation au 1^{er} septembre) : trois candidates reçues en entretien, la personne retenue sera réintégrée suite à disponibilité et nommée par voie de mutation avec nécessité de rembourser 753.83 € de formation à la collectivité d'origine.
- **Noël de l'école** : le 22 décembre à la salle polyvalente, repas offert à l'équipe pédagogique ainsi qu'au personnel, élus et membres de l'APE présents.
- **passage à niveau - les Chatelliers** : rencontre SNCF le 13 décembre
- **sinistre centre-bourg** le 02 décembre : une barrière et deux potelets endommagés, le conducteur s'est rapproché de la commune pour une déclaration auprès des assurances

✓ Tour de table

M. Jacques DESPLEBIN informe de l'installation de quatre **sapins** de Noël dans l'école.

M. Denis LACOUR demande s'il est prévu d'organiser un **repas des aînés** en 2024.

M. le maire indique que la seule date possible est le samedi 02 mars et que c'est le traiteur Saveurs et Créations qui sera sollicité cette année.

Mme Florence TUCHOLSKI donne des informations sur les activités passées ou à venir salle socio-culturelle Jean-Paul Sénéchault :

- seize **boîtes cadeaux solidaires** transmises (tricots, livres désherbés, cartes)

- **conseiller numérique** réunion d'information le 05 décembre 2023
- projet de regroupement des jeunes de Dienné, Vernon et Fleuré dans le cadre de la **Convention Territoriale Globale** : première réunion en avril 2024
- **Nuit de la lecture** : le 19 janvier 2024, sur le thème du corps
- **ateliers BDV** (Bibliothèque Départementale de la Vienne) en 2024 : Stop motion, EHPAD et Programme ton drone

Séance de **cinéma en plein air** le 22 août 2024 : le Cinéclub des Vallées du Clain a envoyé une liste de films parmi lesquels il faut choisir celui qui sera projeté.

Compostage obligatoire au 1^{er} janvier 2024 : débats

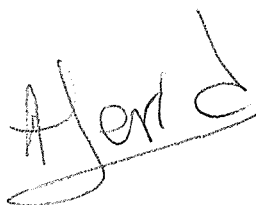
Travaux de mise en conformité et de sécurisation des vestiaires du **stade de football**, réouverture des infrastructures le 04 décembre 2023, signature d'une convention de mise à disposition des locaux : vifs débats.

M. le maire indique les dates de l'**exercice nucléaire** à venir : 24 et 25 janvier 2024.

Mme Andrée GERLAND rend compte du **conseil de vie sociale de l'EHPAD** qui s'est tenu le 09 novembre 2023 : audit, Fête de Noël le 14 décembre 2023.
Puis elle rappelle le besoin en ménage à la bibliothèque ainsi que la demande d'équipement en tables pliantes.

La séance est levée à 22h35

Mme Andrée GERLAND, secrétaire de séance



M. le maire, Vivian PERROCHES

